



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-04/2026 /

Dossier complet le : 13-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016688/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement friche Dubreux (phase 1) a Orchies : delocalisation de la station-service Leclerc avec un centre de lavage ou bornes electriques; Reamenagement site Leclerc (phase 2) : extension magasin et parking silo apres demolition de l'ancienne station.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ORCHIES RAULT DISTRIBUTION

Raison sociale

SAS ORAUDIS

N° SIRET

44082996800013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Rault

Prénom(s)

Frederic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le magasin E. Leclerc envisage un projet d'aménagement en deux phases, sur la commune d'Orchies (59) : Phase n°1 : Aménagement de la friche Dubreux, rue Charles Flon, à proximité du giratoire et de la Gendarmerie (7 rue des 3 Bonniers Marins) : l'objectif est de délocaliser la station-service actuellement située rue Claude Jean et d'implanter la nouvelle station-service sur la friche en créant également un centre de lavage automobile ou en installant des bornes de recharge électrique. La friche est actuellement composée d'un bâtiment désaffecté et de 4 silos, et fait office de dépôt d'engins de travaux. Il est envisagé de démolir le bâtiment actuel présent ainsi que les 4 silos. Seront mis en place une station service (6 pompes dont 1 pour les poids lourds) et un centre de lavage. Une parcelle paysagère au droit de l'actuel bâtiment sera laissée, un bassin d'infiltration y sera aménagé. Phase n°2 : Reaménagement du site actuel, rue Claude Jean : la libération de l'espace avec la démolition de l'ancienne station-service permet l'extension du magasin existant et le reaménagement du parking en parking silo. Ce projet permettra d'optimiser l'espace commercial tout en modernisant les services proposés à la clientèle.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de modernisation du magasin Leclerc vise à concilier développement économique, maintien de la dynamique du centre-ville et amélioration de la qualité de vie urbaine. Les trois piliers du projet sont : 1. Dynamisme économique et commercial - Modernisation complète et extension du magasin Leclerc - Création de nouveaux emplois pour le territoire - Renforcement de l'attractivité du centre-ville et maintien d'une offre commerciale de proximité 2. Amélioration de l'accessibilité - Extension significative de la capacité de stationnement - Reorganisation des flux de circulation et aménagement d'un giratoire, par le département du Nord, rue Claude Jean et rue de la Poterne - Amélioration de l'expérience client et de l'accessibilité au magasin 3. Reaménagement de la station-service - Délocalisation de la station-service, actuellement située à l'entrée du parking, en dehors du centre-ville - Implantation sur un terrain en friche à valoriser - Maintien d'une offre de carburant Leclerc sur la commune tout en libérant de l'espace pour le stationnement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase n°1 consistera en : - La deconstruction du batiment existant sur la friche, ainsi que des 4 silos (etudes deja realisees : amiante, pollution) - Des travaux d'extension de reseau electrique, necessaires pour desservir la parcelle de la friche - La creation d'une station-service (5 pistes Vehicules legers (VL) et 1 piste poids lourds (PL) et VL dont une piste de depotage - La creation d'un centre de lavage (2 lavages 1HP et 1 lavage brosse) ou de bornes de recharge electrique - La suppression de l'acces direct rue Charles Flon - La creation d'une voie d'entree au niveau du giratoire - Le reamenagement de l'actuel acces via la voie verte de la Plaine de la Scarpe en voie de sortie Si la phase n°1 se realise, alors la phase n°2 pourra etre enclenchee et consistera en : - La deconstruction de la station essence actuelle - L'extension du magasin (les toitures existantes sont conservees) - Le reamenagement du parking actuel (153 places dont 4 places pour personne a mobilite reduite (PMR) en parking type silo de 320 places dont 10 places PMR) - La modification de l'acces via la rue Claude Jean qui se fera via avec le giratoire cree par le CD59 - La suppression de l'acces VL par le rue de la Resistance - La reorganisation de l'acces des PL via la rue de la Resistance

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase n°1 du projet permettra la desimpermeabilisation du terrain concerne, par la destruction du batiment sur la friche et la creation d'un espace vert de 3095m2 soit 55.50% de la surface fonciere. L'acces actuel a la zone sera modifie, par la creation d'une branche supplementaire au niveau du giratoire. Les vehicules devront passer une entree (branche du giratoire) et une sortie (voie verte de la Plaine de la Scarpe), distinctes. Les eaux pluviales seront infiltrees a la parcelle via un bassin localise das l'espace paysager. Si la creation d'un centre de lavage est retenue, les eaux de lavage seront traitees puis rejetees en milieu naturel. La phase n°2 vise a moderniser le magasin E. Leclerc tout en ameliorant les conditions de circulation dans la ville. Le parking silo aura un rez-de-chaussee et deux etages. L'extension du magasin concerne la surface de vente, et implique une extension parcellaire (parcelles 0603, 0606, 2437, 2438 et 2439).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire. Dossier ICPE a confirmer (rubrique 1435). Le projet serait soumis a declaration, avec un volume annuel de 5000 m3. Dossier Loi sur l'Eau a confirmer : - rubrique 2.1.5.0 si creation d'un centre de lavage - rubrique 3.3.1.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface emprise au sol station-service (phase 1) Surface plancher local technique centre de lavage (phase 1) Surface plancher local technique station-service (phase 1) Surface emprise au sol centre de lavage (phase 1) Surface plancher du magasin existant (phase 2) Surface plancher extension (phase 2) Nombre de stationnement	(145.89, m²) (24.50, m²) (7, m²) (98, m²) (3657, m²) (3667, m²) (153, places) (320, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Voie : Rue Claude Jean

Lieu-dit : _____

Localité : Rue Claude Jean 59310 Orchies

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°14'51"E ' " Lat. : 50°28'14"N ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ', " Lat. : ° ', " Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Orchies : le site de la phase n°1 se situe en zones Nh et Ne et un Emplacement reserve 7(Voie de contournement) ; le site de la phase n°2 se situe en zone UB.

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I les plus proches : - Marais de Quennebray (310013704) a 2,4 km au Sud-Est du projet. - Forêt domaniale de Marchiennes et ses lisières (310013703) a 2,5 km au Sud-Est du projet. ZNIEFF de type II la plus proche : La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut (310013254) a 1.5 km au sud du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel régional Scarpe-Escaut se situe 60m du site de la phase 1.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est concernée par le PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le Nord (4ème échéance 2024-2029) pour l'autoroute A23. Et le PPBE des infrastructures routières du Nord (3ème échéance) concerne les RD 549, 938, 957.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La phase 2 du projet est concernée par un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques : Hotel Waroquier, inscrit MH depuis 2006.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon le SDAGE Artois-Picardie, la zone du projet 1 est entourée d'une zone à dominante humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le secteur d'étude ne se situe pas dans l'emprise de sites et sols pollués d'après Georisques - BASOL. Un site pollué ou potentiellement pollué se situe à moins de 100m du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est : - Marais de Marchiennes et Bois de Faux : inscrit depuis 1992 (à 5,3 km au sud du projet).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Directive Habitats : Forêts de Raismes / Saint-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (FR3100507) a 2 km au Sud-Est du projet. Bois de Flines-les-Raches et systeme alluvial du courant des Vanneaux (FR3100506) a 7,9 km au Sud-Ouest du projet. - Directive Oiseaux : Vallee de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005) a 3 km au sud du
D'un site classé ?	☒	☐	Les sites classes les plus proches sont : - Terrils du bassin minier Nord-Pas de Calais : Germignies (59SC17t06), classe en 2016 (a 8,4 km au Sud-Ouest du projet). - Champ de bataille de la plaine de Bouvines (59SC16), classe en 2014 (a 9,6 km au nord du projet).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Projet phase 1 : prelevements d'eau dans le milieu naturel avec compteurs obligatoires et relevés enregistrés et accessibles aux contrôles. Le projet 2 n'engendre pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Phase 1 : les eaux pluviales seront gérées par un bassin d'infiltration disposé au droit du bâtiment actuel présent sur la friche. L'incidence sera positive pour une bonne infiltration des eaux pluviales. Phase 2 : les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Une conduite permet la desserte du projet 1 en eau potable. Le raccordement sera muni d'un dispositif évitant le retour d'eau pouvant être polluée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Pour la phase 1 du projet, la station service sera mise en place sur une friche qui fait actuellement usage de dépôt de matériel de chantier.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le projet, le plus proche étant à 2,4 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prend place sur une friche. Le projet prévoit la désimperméabilisation avec l'aménagement d'un espace paysager au droit du bâtiment existant et des silos
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La zone du projet est concernée par des canalisations de transport de matières dangereuses, de gaz naturel qui passe à proximité du site 1 et à environ 200m du site 2 ; et d'hydrocarbures également à proximité du site 1. Un site pollué ou potentiellement pollué est présent à moins de 250m du site 2 : Ancienne Faïencerie du Moulin des Loups (SSP000394601). Le site 1 n'est pas concerné ni à
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe sur des zones concernées par des risques liés aux remontées de nappe, avec : Projet 1 : zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe (fiabilité moyenne). Projet 2 : zones potentiellement sujettes aux inondations de cave (fiabilité moyenne) Retrait/gonflement des argiles : projet 1 : la majorité de la zone est en aléa moyen, la partie sud est en aléa fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Projet 1 : possibilité d'exposition aux hydrocarbures
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements notamment vers la nouvelle station service. Cependant, c'est un projet visant à résoudre les problèmes de trafic existants en centre-ville, générés par la station essence actuelle au niveau du magasin. L'impact sera positif. Une réduction des nuisances liées au déplacement hors agglomération de la station est attendue.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances en phase travaux (démolitions, circulation d'engins). La station-service a des valeurs limites de bruit : 5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet se situe dans des zones de bruit secteur routier de catégorie 4 (rue Claude Jean) et catégorie 3 (rue Charles Flon).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La station-service peut générer des odeurs, mais doit veiller à ne pas être à l'origine d'émissions de gaz odorant susceptible d'incommoder le voisinage (valeurs seuils de débit d'odeur des vapeurs émises).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Nuisances en phase travaux du fait de la circulation des engins et de la démolition de structures, mais ces nuisances liées aux vibrations seront temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Projet 1 : l'éclairage sera crépusculaire. Projet 2 : le magasin a un éclairage extérieur fonctionnel 1h avant et après les heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les sites sont concernés par l'éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La station-service génère des émissions de vapeurs de carburants (COV) dans l'atmosphère. Des systèmes de récupération de vapeurs limiteront les émissions atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Possibilité de rejets d'eaux usées, mais le projet 1 a des valeurs limites de pH et de taux de polluants à respecter avant rejet dans le milieu naturel.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales du projet de la phase 1 seront infiltrées à la parcelle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Terres excavées polluées (déchets dangereux), démolition du bâtiment (déchets inertes), déchets amiantes (déchets dangereux). Le transport des déchets à destination des centres de stockage ou de traitement habilités sera réalisé conformément aux règles de l'art et réglementation en vigueur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet 2 se situe dans un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques : Hotel Waroquier, inscrit MH depuis 2006.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La phase n°1 du projet prend place sur une friche servant actuellement de dépôt de matériel de chantier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet similaire ces dernières années (2022 - 2025) dans un rayon de 10 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La phase n°1 du projet veillera à son intégration paysagère, notamment avec un espace vert représentant plus de la moitié du terrain. L'ensemble des eaux pluviales sera géré par un bassin d'infiltration. La phase n°2 de modernisation prend place sur une zone déjà concernée par le magasin E. Leclerc. La localisation du projet est en dehors de tout zonage de protection environnementale et de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Annexe facultative 1

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom	Rault
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Prénom Frederic

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Orchies

Fait le 13-04-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)